



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du

Mercredi 14 Septembre 2022.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Christian Capelli, Mr Patrice Bacarisse, Mme Catherine Schweitzer, Mme Virginie Vialade, Mr Jean Luc Posterle, Mme Armelle Pruvost

Absents Excusés : Mme Cécile Artigarrède, Mr Patrick Delfosse, Mme Christelle Cheron, Mme Nathalie Dannfald

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 20H00

1. Amendes de police

La commission sécurité en présence de Christelle Cheron, Patrice Bacarisse et du Loic Guesdon s'est réunie le mercredi 17 Août 2022. La commission a proposé un projet de sécurisation de la rue de la Hardette. Il s'agit de faire ralentir les véhicules sur cette route suite à l'ajout de l'aire de jeux. Un panneau « cédez le passage » sera installé au croisement du Farguet. De plus, l'ensemble des marquages au sol seront refaits avec l'ajout de 2 passages cloutés sur la commune. Des panneaux de rappel « vitesse limitée à 50 » seront aussi installés rue de la Ferrière et rue de la part Darré.

Le remplacement des panneaux usagés ou abîmés est aussi prévu.

Le coût de ce projet est de 5902,50 €/HT. Ce projet ne s'effectuera que si la commune obtient une subvention du département pour cette réalisation. Les travaux auront lieu en 2023.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
7	0	0

2. Plan Communal de Sauvegarde

Mme Catherine Schweitzer, Mme Nathalie Dannfald et Mr le Maire ont travaillé cet été sur plusieurs sessions afin d'élaborer un plan communal de sauvegarder de la commune.

Quel est l'objectif de ce document qui a été présenté ce jour à l'ensemble du conseil ?

L'objectif du Plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à des risques sur la commune.

Trois risques pour la commune ont été au préalable identifiés par le PPRI (Plan de prévention des risques Intercommunal).

- 1 – Risque : Inondation de plaine
- 2 – Risque : Séisme
- 3 -Risque : Gonflement d'argile.

Le plan de sauvegarde permet de se préparer à ces trois risques. Des exercices pratiques seront réalisés par le conseil municipal.

Un exemplaire de ce plan communal de sauvegarde sera envoyé en préfecture.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
7	0	0

3. Délibération pour les coupes Forestières de 2023.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'Etat d'Assiette de l'année 2023 des coupes présentées ci-après
2. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après
3. Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
4. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Parcelle	Type de coupe 1[1]	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue dans l'aménagement	Année proposée par l'ONF[2]
4	AMEL	67	1,9	OUI	2019	2023
15	AMEL	116	3,86	OUI	2023	2023
18	AMEL	108	3,08	OUI	2025	2023
19	AMEL	57	1,91	OUI	2023	2023

La parcelle N° 4 sera réservée pour l'affouage pour les habitants de la commune. Le reste des parcelles proposées par l'ONF seront vendues.

Pour toutes ces coupes, il s'agit des travaux forestiers d'amélioration et pas de coupe rase d'une parcelle.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
7	0	0

4. Actualités

- Réunion Publique organisée par la CCAM, le mercredi 05 Octobre à 20h30 au complexe sportif.
- Préparation de l'écho Lafitolais pour une distribution sur le mois d'Octobre.
- Décalage du jour des conseils municipaux du mercredi au mardi soir

5. Questions diverses

Point sécurité : il est rappelé aux propriétaires de vérifier la fermeture des puits d'arrosage, qui est obligatoire, afin d'éviter tout accident lors de chute d'hommes ou d'animaux.

Repas des anciens : la date du repas a été fixée au dimanche 18 décembre. Une invitation sera envoyée aux personnes concernées.

Fin de séance : 22h07